



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM  
DE LA SEANCE DU 26 AOÛT 2025**

Le vingt-six août deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

**Présents :** Roger GROSHAENY, Corinne BIRGAENTZLE et Jacky SITTLER, Adjoints,  
Philippe RAFFAINER, Philippe STOFFEL, Sandrine JECKER, Pascal FAHRER, Jean-Michel RIESS, et  
Virginie LIGIBELL, Simone CZAJKOWSKI, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Myriam VAUTRIN, Anne BRENDEL, Séverine GROSHAENY, Philippe GANTZ

**Procurations :** Myriam VAUTRIN à Roger GROSHAENY, Philippe GANTZ à Joseph KAMMERER

**Secrétaire de séance :** Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire

**Date de convocation :** 19/08/2025

Elus en exercice	15
Présents	11
Excusés	4

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

### ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation
4	Présentation de l'avant-projet du hangar de stockage à destination des associations
5	Opportunité d'acquisition d'un bâtiment et financement de ce projet
6	Soutien au conseil de fabrique Notre Dame de Thierhurst dans la cadre de leur projet de rénovation du site
7	Signature d'un avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité – changement d'opérateur de télétransmission
8	Compte-rendu de réunion <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Brigade Verte, bilan d'activité</li> <li>➢ Rencontre des Villes Schwendi</li> </ul>
9	Informations <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Bilan de fréquentation de la cantine</li> <li>➢ Villes et Villages Fleuris</li> </ul>
10	Divers <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Rappel de la prochaine date du conseil municipal</li> </ul>

## **1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

## **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

## **3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation**

### **➤ Engagement de travaux et demande de subventions**

Le devis concernant la mise en place d'une pergola aux abords de l'école a été validé. Une demande de subvention a été sollicitée pour ce projet. Les travaux de réparation de la chaudière suite au dégât des eaux sont également lancés. Le coût de l'opération est encore incertain et sera fonction des éléments constatés defectueux. Comme évoqué également en conseil municipal en début d'année, les frigos de la salle multi-activités vont également être remplacés par un frigo armoire dans la cuisine et un frigo à trois portes sous le bar. Une demande de subvention a également été adressée pour financer ce projet.

## **4 - Présentation de l'avant-projet du hangar de stockage à destination des associations**

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025, par lequel il a été acté la construction d'un hangar de stockage à destination des associations.

M. Philippe STOFFEL, conseiller municipal rejoint l'assemblée.

Les devis ont été transmis aux entreprises retenues. Ces dernières ont transmis les plans réalisés. Des modifications de la structure peuvent encore être réalisées. Différentes opportunités ont été soulevées. M. le Maire propose que la commission Construction se charge d'examiner les éventuelles modifications du plan existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Charge la commission d'arbitrer les modifications de plans
- Autorise M. le Maire à déposer le permis de construire relatif à ce bâtiment
- Autorise M. le Maire à lancer les travaux.
- Charge M. le Maire de signer tout document relatif à ces travaux.

## **5 - Opportunité d'acquisition d'un bâtiment et financement de ce projet**

### *a. Opportunité d'acquisition d'un bâtiment*

M. le Maire indique qu'un bâtiment est actuellement en vente à Logelheim. Il s'agit d'un hangar agricole situé rue de Dinsheim. Après négociation, ce bâtiment est proposé à la vente à 100 000 € montant qui a pu être négocié à 80 000 €. Il s'agit là d'une opportunité pour la commune afin de permettre d'optimiser l'organisation et l'efficacité des services techniques, de stocker le matériel dans des conditions adaptées et sécurisées et de constituer un investissement structurant pour l'avenir de la commune.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal d'avoir recours à un emprunt afin de ne pas grever les finances communales et de permettre à la commune de procéder aux travaux initialement prévus au budget.

Enfin, une solution pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment afin de permettre une alimentation électrique du site est évoquée. Plusieurs solutions sont soulevées, M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour prospecter en ce sens afin de présenter des propositions au conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion du patrimoine communal,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un espace adapté au stockage et à la gestion du matériel

technique,

Considérant qu'un bâtiment situé rue de Dinsheim à Logelheim a été proposé à la commune au prix initial de 100 000 €,

Considérant que, dans le cadre de négociations menées par la municipalité, le prix a pu être ramené à 80 000 €, représentant ainsi une opportunité financière intéressante,

Le conseil municipal :

- DECIDE d'acquérir le bâtiment agricole sis rue de Dinsheim à Logelheim
- CHARGE M. le Maire de réaliser l'ensemble des démarches liées à l'acquisition de ce bien,
- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer l'acte notarié et intervenir devant le notaire désigné au nom de la commune
- CHARGE M. le Maire de prospecter quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment

*b. Financement du projet*

Au vu de ce qui précède, M. Le Maire informe qu'il a d'ores et déjà pris contact avec trois établissements bancaires en vue d'obtenir une simulation d'emprunt. Mme Virginie LIGIBELL étant conseillère clientèle au sein d'un établissement bancaire interrogé, il informe que cette dernière devra quitter la salle au moment du vote de ce point. Les offres sollicitées ont été faite pour un emprunt de 100 000 € permettant de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation du hangar. Il présente les offres réceptionnées qui devront encore faire l'objet de négociation.

Mme Sandrine JECKER s'interroge sur l'impact des autres travaux prévus dans la commune au vu de cette acquisition. Elle s'inquiète de voir certains travaux repoussés si la commune contracte un prêt. M. le Maire informe que les prêts en cours arrivent prochainement à leur terme que ce nouvel emprunt n'aura pas d'impact sur les autres projets de la commune.

Mme Virginie LIGIBELL quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation d'un emprunt au budget principal de 100 000 €,
- AUTORISE M. le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité),
- AUTORISE M. le Maire de signer le contrat de prêt et tout document relatif à la souscription du contrat,

Mme Virginie LIGIBELL rejoint la salle.

## 6 - Soutien au conseil de fabrique Notre Dame de Thierhurst dans la cadre de leur projet de rénovation du site

M. le Maire indique qu'il a été sollicité par le conseil de fabrique Notre Dame de Thierhurst concernant les travaux de rénovation du site engagés par ces derniers. Le conseil de fabrique souhaite réhabiliter la maison Joseph en salle de réunion. Ces travaux comportant 14 lots représentent un coût prévisionnel de 350 218.79 € HT.

Ce lieu faisant partie de la communauté de paroisse à laquelle est affiliée Logelheim, un montage financier a été envisagé pour permettre à notre commune de soutenir ce projet. En effet, la Collectivité européenne d'Alsace alloue, dans le cadre du Fonds Communal Alsace, une aide de 100 000 € à chaque commune du territoire. Logelheim n'ayant pas la possibilité d'utiliser la totalité de cette enveloppe financière, il est proposé au conseil municipal, d'offrir les fonds non utilisés par Logelheim au Conseil de Fabrique de Heiteren. Ce montage financier permettrait au conseil de fabrique d'avoir un réel coup de pouce sans pour autant grever les finances communales. Le montant de cette aide aurait été, sans cette action, perdu. Le montant de la participation dont fera profiter Logelheim au conseil de fabrique d'Heiteren s'élève à 16% du coût de l'opération.

M. le Maire indique que la même opération a été proposée à d'autres communes membres de la communauté de paroisses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE la participation de la commune de Logelheim par le biais du versement de la part non utilisée du Fonds Communal Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace au conseil de fabrique de Heiteren

- CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- CHARGE M. le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

## **7 - Signature d'un avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité – changement d'opérateur de télétransmission**

M. le Maire rappelle que la commune utilise actuellement le service fourni par Docaposte Fast. Suite à la migration vers la nouvelle version de Berger Levrault, WeMagnus et à la fin de validité du certificat actuel, il est proposé de changer d'opération.

Vu la délibération du conseil municipal du 11 juin 2013 autorisant la signature de la convention et le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant que le changement d'opérateur de transmission dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité nécessite une modification de la convention @CTES conclue avec la préfecture du Haut-Rhin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de changer d'opérateur de transmission des actes au contrôle de légalité et de souscrire ce service auprès de la société Berger Levrault
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin et à souscrire le contrat pour le certificat électronique avec la société Berger-Levrault.

## **8 - Compte-rendu de réunions**

### ➤ **Brigade Verte - Bilan d'activité du mois de juin 2025**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2<sup>ème</sup> Adjointe informe que la Brigade Verte a dressé pour juin 2025 : 5 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un dépôt illégal d'enochements sur un terrain privé, 1 rapport concernant un rappel de l'obligation du port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans, 1 rapport concernant un dépôt sauvage au point d'apport volontaire, 1 rapport concernant un échange avec un habitant concernant un système d'irrigation agricole qui inonde la route. La Brigade Verte est également intervenue à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour informer sur les espèces exotiques envahissantes, les moustiques tigres ainsi que les frelons asiatiques.

### ➤ **Rencontre Villes Schwendi**

M. Jacky SITTLER, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, informe que les membres de la Fédération des Villes Schwendi se sont réunis le week-end du 19 juillet à Triberg, la capitale du coucou en Allemagne. Après un bel accueil de la commune de Triberg, une photo souvenir a été réalisée devant l'arbre célébrant les 500 ans de la naissance de Schwendi. Pendant que les 15 accompagnants ont visité la cascade située à proximité, les 30 membres ont participé à l'Assemblée Générale lors de laquelle un ouvrage sur Lazare de Schwendi a été présenté ainsi qu'un fascicule contenant un jeu qui permet de mettre en exergue le rapport entre les différentes communes membres de la Fédération. Le prix Schwendi n'a cette année pas été attribué, et sera reporté l'année prochaine. Le lycée Schwendi d'Ingersheim y présentera un buste en plastique moulé à l'effigie de Lare de Schwendi réalisé par les élèves du lycée. Chaque commune membre se verra remettre un de ces bustes. L'année prochaine, cette rencontre sera organisée par Turckheim. Ce sera également l'occasion de fêter les 40 ans de la Fédération.

### **Prochaines commissions :**

- Commission Urbanisme, Constructions, Travaux, Entretien des Bâtiments communaux : jeudi 4 septembre 19h30

## **9 - Informations**

### ➤ **Fréquentation de la cantine**

M. Jacky SITTLER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours :

du mois de juillet 2025	3 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	23	7.7
Cantine 11h30 – 13h30	121	40.3
Étude du soir 16h00 – 18h30	43	14.3

Il fait ensuite le point sur la fréquentation annuelle pour l'année scolaire 2024/2025 qui a compté 140 jours de classe.

Concernant la cantine une diminution de la fréquentation de 2 % est à relever. 56% sont en élémentaire et 44 %

en maternelle. Logelheim représente 63 % de la fréquentation. Pour l'étude du soir, une augmentation de fréquentation de 27 % est enregistrée. Sur ce poste, les élémentaires représentent 54 % de la fréquentation contre 46 % pour les maternelles. Logelheim représente 73 % de la fréquentation.

Enfin pour la garderie du matin, une hausse de 46 % de la fréquentation a été enregistrée. 59% des enfants inscrits sont issus maternelles et 41 % sont en élémentaire. Logelheim enregistre 100 % de la fréquentation pour ce service.

Sur l'ensemble des services, 78 % des enfants viennent de Logelheim, 12 % d'Appenwihr et 10 % de Hettenschlag.

➤ **Villes et Villages Fleuris**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, informe que suite au passage du jury en juillet dernier, Logelheim s'est vue décerner la deuxième fleur. M. le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant œuvré pour l'obtention de cette nouvelle fleur et les félicite pour leur travail remarquable.

**10 - Divers**

M. le Maire informe qu'un rendez-vous s'est déroulé ce jour avec Vialis afin d'optimiser les armoires électriques du village pour l'éclairage public. En effet, depuis la mise en place de LED dans le village, le nombre d'armoires peut être diminué afin de réaliser encore une fois des économies. Vialis va faire une étude pour proposer la suppression de 3 armoires. Une présentation a été faite des solutions envisagées.

M. Philippe RAFFAINER informe qu'une personne lâche ses chiens sur les berges de l'Ill. Il indique que des promeneurs ont été agressés par ces chiens. Il indique que la propriétaire du chien ne se laisse rien dire et qu'une personne à vélo a été agressée. Les membres du conseil municipal ont constaté cela sur d'autres sites. Les chiens ne sont pas obéissants. M. le Maire indique qu'un rappel à l'ordre sera fait à la personne en question.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le mardi 4 novembre à 20 heures.

M. le Maire clôture la séance à 22h00.

Le Maire,  
Joseph KAMMERER

Le secrétaire de séance,  
Roger GROSHAENY